# ANNEXE 9

## Etude paysagère

Commune du Lavandou

# Projet de création d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers sur la commune du Lavandou

## ETUDE PAYSAGERE

Oteis | Environnement et Ingénierie Maritime
Parc du Golf - Bâtiment 18 - 350, Avenue JRGG De la Lauzière
CS 90340 - 13799 Aix en Provence Cedex 3
Tel : 05 42 99 28 53 - Email : pierre.guillaume@oteis.fr

MM13.103779

28/10/2022

# TABLE DES MATIÈRES


1. ETAT DES LIEUX ..... 1
   1.1 Unité paysagère ..... 1
   1.2 Protections règlementaires du patrimoine et du paysage ..... 3
   1.3 Description des paysages de l'Anse de Cavalière ..... 6
      1.3.1 La plage du Layet très fréquentée dans un milieu naturel ..... 6
      1.3.2 La grande baie ouverte de Cavalière ..... 8
      1.3.3 Le Cap Nègre, une pointe sauvage peu accessible ..... 11
   1.4 Perception de l'Anse de Cavalière ..... 13
      1.4.1 Perception générale de la baie ..... 13
      1.4.2 Perception des bateaux en fonction du fond paysager ..... 13
      1.4.3 Perception horizontale et cônes de vue ..... 15
      1.4.4 Emprise visuelle des bateaux au mouillage en fonction de la distance et de la taille de la baie ..... 15
      1.4.5 Perception depuis un point de vue surélevé ..... 17
   1.5 Synthèse des enjeux paysagers ..... 17
2. INTEGRATION PAYSAGERE DU PROJET DE ZMEL ..... 19
   2.1 Principe d'intégration paysagère ..... 19
   2.2 Préconisations pour la ZMEL de Cavalière ..... 19
   2.3 Prise en compte du paysage dans le projet ..... 21
   2.4 Perception du projet de ZMEL ..... 21

# TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Organisation du paysage sur l'entité paysagère de la corniche occidentale des maures ..... 1
Figure 2 : Enjeux paysagers sur la zone du projet défini par l'Atlas des paysages du Var ..... 2
Figure 3 : Espaces remarquables du patrimoine et du paysage de la zone du projet ..... 3
Figure 4 : Perception de l'œil humain sur le terrain ..... 15
Figure 5 : Carte des enjeux paysagers de l'Anse de Cavalière ..... 18
Figure 6 : Préconisations pour l'intégration paysagère du projet de ZMEL ..... 20
Figure 7 : Implantation du projet de ZMEL vis-à-vis des préconisations paysagères ..... 22
Figure 8 : Localisation des points de vue de perception du projet ..... 23

# TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principales caractéristiques des espaces remarquables du patrimoine et du paysage ..... 3
Tableau 2 : Enjeux paysagers de l'Anse de Cavalière ..... 17

# 1. ETAT DES LIEUX

## 1.1 UNITE PAYSAGERE

D'après l'atlas des paysages du Var, les parties littorales des communes du Lavandou, du Rayol-Canadel-sur-Mer, Cavalaire-sur-Mer, La Croix-Valmer, Bormes-les-Mimosas, La Môle et Cogolin composent l'entité paysagère « la corniche occidentale des Maures ». Cette entité est caractérisée par « une côte découpée entre caps s'avançant dans la mer, par des rochers et falaises, et des plages de sable, ainsi que par un littoral où se succèdent les stations balnéaires sous des versants couverts de villas et de secteurs de verdure protégés » (Figure 1).

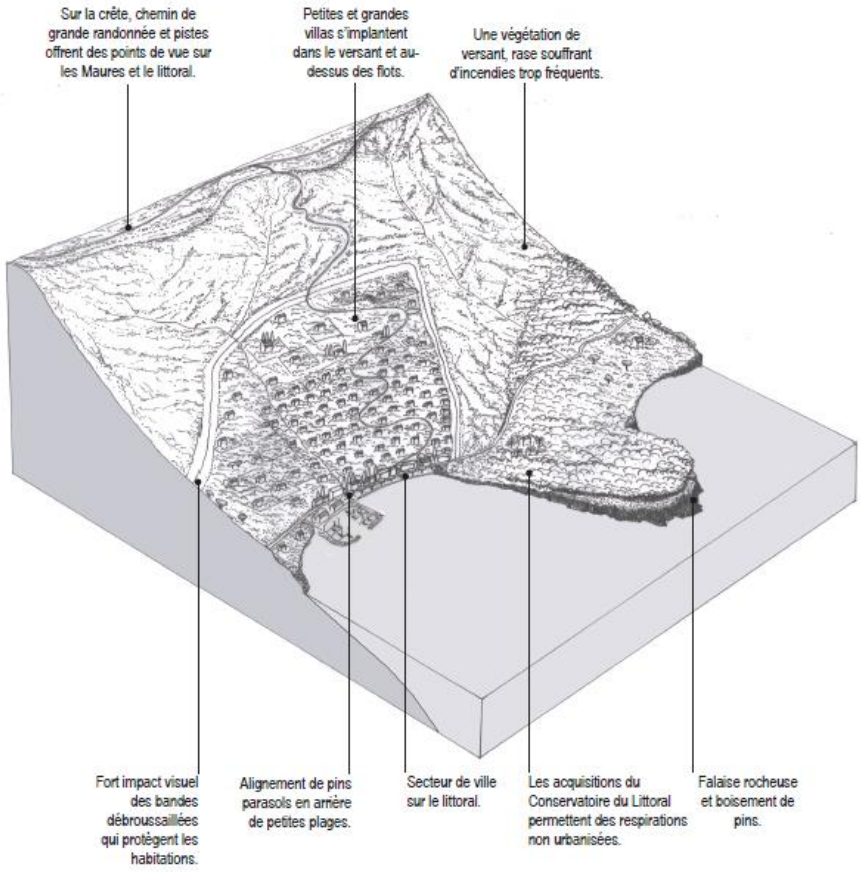


*Figure 1 : Organisation du paysage sur l'entité paysagère de la corniche occidentale des Maures*

L'atlas des paysages fait ressortir l'ensemble des constats et des enjeux paysagers de l'entité paysagère de la corniche des Maures, et certains sont spécifiques au littoral de la commune du Lavandou (Figure 2 :

- La pointe du Layet et la pointe du Cap Nègre rassemblent 2 points de vue importants à maintenir ;
- La plage de Cavalière est définie comme un secteur de plage aménagé où la fréquentation est à maîtriser.

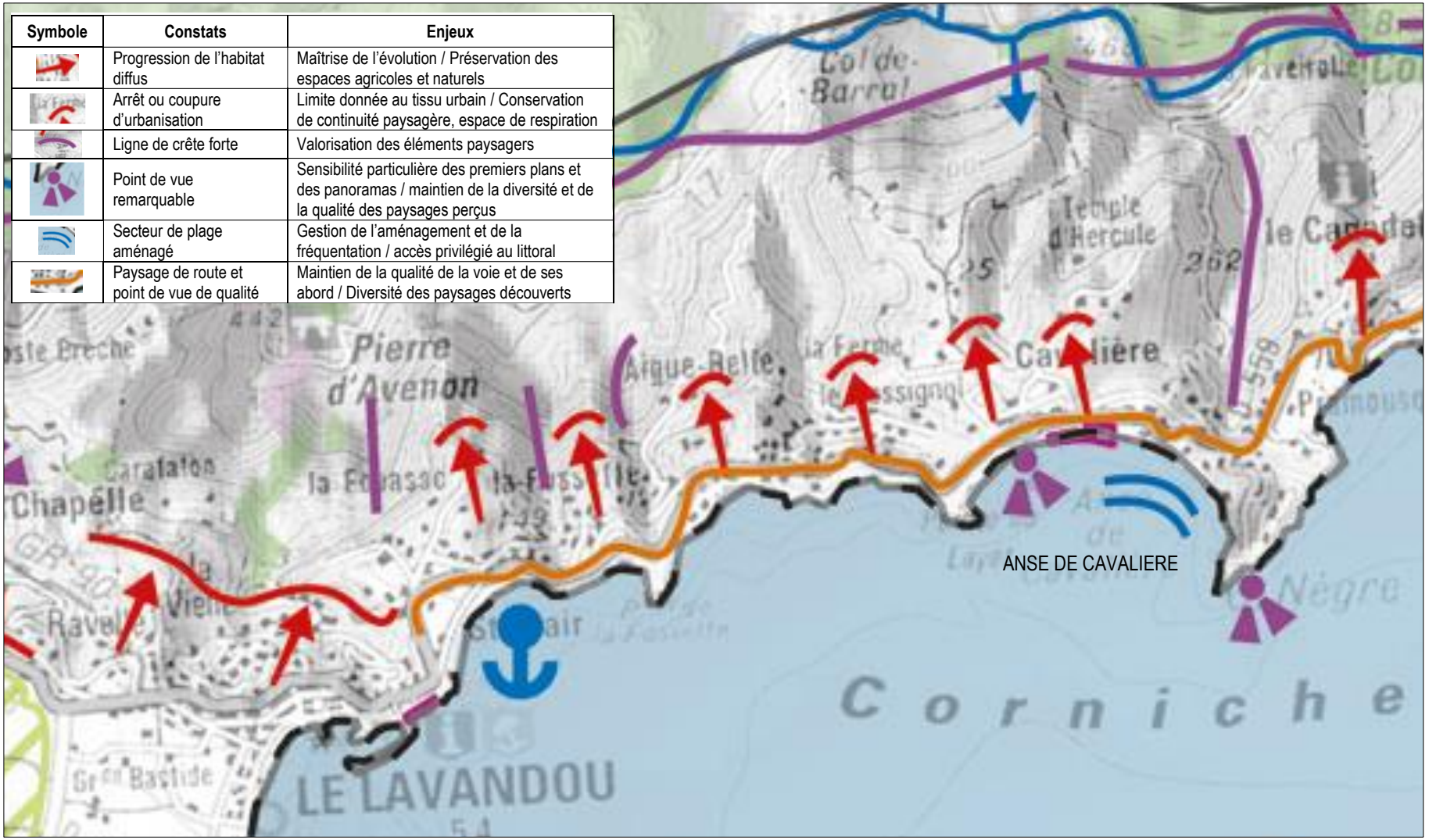


*Figure 2 : Enjeux paysagers sur la zone du projet défini par l'Atlas des paysages du Var*

## 1.2 PROTECTIONS REGLEMENTAIRES DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE

L'Anse de Cavalière est concernée par le site inscrit de la Pinède de Cavalière, l'espace naturel sensible de la Pointe du Layet et deux espaces remarquables du littoral (Littoral Lavandourain et falaise du Cap Nègre (Figure 3 et Tableau 1).

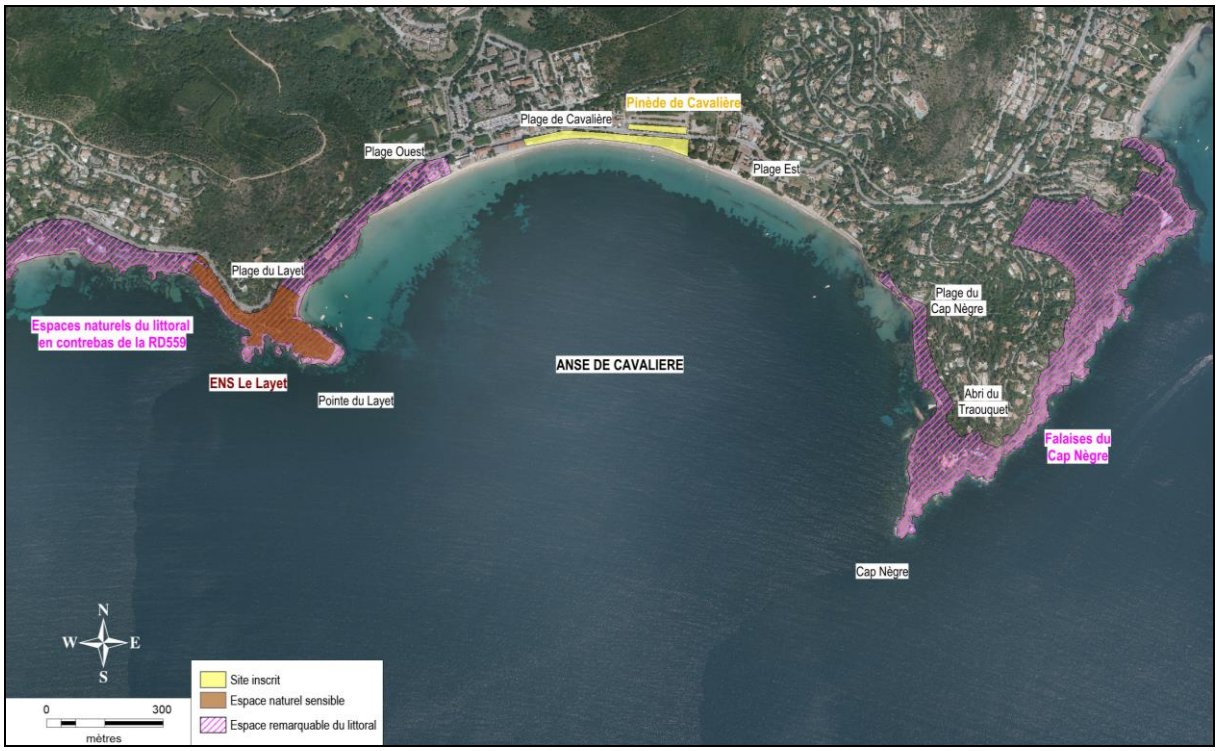


*Figure 3 : Espaces remarquables du patrimoine et du paysage de la zone du projet*

*Tableau 1 : Principales caractéristiques des espaces remarquables du patrimoine et du paysage*

| TYPE | NOM (& CODE) | LOCALISATION DANS LA ZONE D'ETUDE | DATE |
|---|---|---|---|
| SITE INSCRIT | Partie de la Pinède de Cavalière (SI93I83023) | Les parcelles bordent le milieu de la plage de cavalière (sur 1.22 ha) | 9 avril 1948 |
| ESPACE NATUREL SENSIBLE | Site et paysage pittoresque de la pointe du Layet | Au niveau de la pointe du Layet | 1977 |
| ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL | Espaces naturels de la pointe du Cap Nègre | Ensemble de la pointe du Cap Nègre | |
| | Espaces naturels du littoral lavandourain | Situés en contrebas de la RD559 incluent les pointes de la Fossette, de la Sèque, du Rossignol, du Layet, ainsi que les falaises du Cap Nègre | |

Le site inscrit « pinède de Cavalière »

L'arrêté du 9 avril 1948 inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du Var, la partie de la pinède de Cavalière, au Lavandou afin de valoriser la qualité des paysages et l'attractivité touristique du littoral et de la Corniche des Maures en les soustrayant à une urbanisation et à une artificialisation continues.

La plage de Cavalière étant particulièrement attractive, les propriétaires contestèrent la protection à plusieurs reprises pour des fins économiques. L'arrêté ne sera effectif qu'après plus d'une décennie de procédure. De la pinède subsiste aujourd'hui un rideau réduit et discontinu de pins parasols et d'eucalyptus. Les pins situés au nord de la route, aujourd'hui départementale, ont disparu et une série d'établissements de plage est installée sur les parcelles bordant la mer. Cependant, sur toute la longueur du site inscrit, les aménagements piétonniers de la promenade sont réalisés avec soin. L'intérêt du site reste entier. La commune a mis en place des actions de valorisation avec la plantation d'espèces locales adaptées au littoral et de mises en défens de l'arrière plage ainsi qu'une gestion raisonnée dans l'entretien de la plage en conservant les banquettes de Posidonies et les laisses de mer et en optant pour le nettoyage manuel sur les zones à enjeux.

*Différentes vues sur le site inscrit de la pinède de Cavalière*

L'espace naturel sensible de la Pointe du Layet

Le site et paysage pittoresque de la pointe du Layet est devenu un espace naturel sensible (ENS) en 1977. Ce terrain du département du Var, géré par la commune suite à une convention, est un site incontournable du littoral varois. Il offre des points de vue remarquables sur les îles d'Hyères, le massif des Maures et la baie de Cavalière et accueille une flore protégée et des fonds marins remarquables. Il a été aménagé par le Conseil Général afin de lutter contre l'érosion et la dégradation du milieu naturel

*Espace naturel sensible de la pointe du Layet*

Les espaces remarquables du littoral

Les deux espaces remarquables du littoral sont présents de part et d'autre de la grande plage de Cavalière et s'étendent sur plus d'un kilomètre de littoral des deux côtés. Les espaces naturels de littoral lavandourain sont situés en contrebas de la RD559 et incluent les pointes de la Fossette, de la Sèque, du Rossignol, du Layet, ainsi que les falaises du Cap Nègre. Ils offrent des éléments naturels pour le premier plan paysager de la corniche des Maures et sont le support pour partie de richesse écologique.

*Espace remarquable du littoral lavandourain – Pointe du Layet à Cavalière,*

*Espaces remarquable du littoral lavandourain - falaise du Cap Nègre à Cavalière*

## 1.3 DESCRIPTION DES PAYSAGES DE L'ANSE DE CAVALIERE

### 1.3.1 La plage du Layet très fréquentée dans un milieu naturel

La plage du Layet est localisée à l'abri de la Pointe du Layet. Elle est très fréquentée que cela soit par les piétons naturistes ou depuis les bateaux au mouillage. Un restaurant de plage y est présent. L'accès terrestre à la plage est possible à pied et en vélo : une « Voie verte » et des sentiers en permettent l'accès. La plage de sable se prolonge vers l'Est par le littoral rocheux de la pointe. La totalité de la zone, arrière-plan compris, est globalement boisée, naturelle et peu urbanisée.

La très forte fréquentation au mouillage du secteur de la plage du Layet, diminue la visibilité de la plage depuis le large et diminue la visibilité du large depuis la plage. De plus, la proximité des bateaux au mouillage de la plage du Layet, entraîne une emprise visuelle très présente des bateaux sur le panorama visible depuis la plage. L'ensemble de bateaux bloque ainsi la vue par endroit. Le littoral rocheux et globalement naturel de la pointe et plage du Layet entraîne une perception accrue des bateaux depuis le large.

La qualité paysagère du site est importante, elle est d'ailleurs renforcée par ses classifications en espace naturel sensible et en espace caractéristique du littoral. Cependant la proximité de la grande plage de Cavalière et des grands hôtels entraîne un enjeu paysager moins fort pour la plage du Layet que pour l'ensemble du littoral sauvage à l'Est de l'Anse de Cavalière. La pointe sauvage du Layet marquant le début de ce littoral sauvage et offrant un point de vue remarquable sur le large, ses enjeux paysagers sont plus importants.

*Activités sur la plage du Layet*

*Vue de la plage de Cavalière depuis la Pointe du Layet*

*Plage du Layet, plage naturiste très fréquentée dans un cadre naturel*

*Zoom sur la plage du Layet*

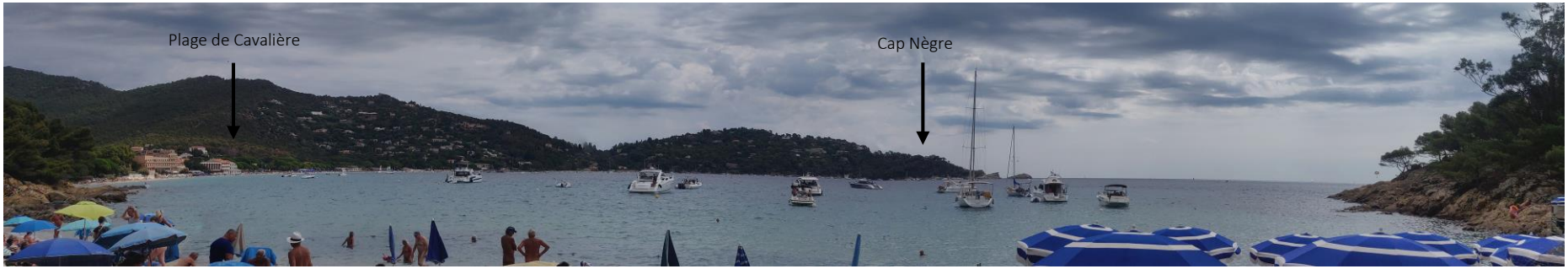


*Perception visuelle des bateaux au mouillage depuis la plage*

### 1.3.2 La grande baie ouverte de Cavalière

L'Anse de Cavalière est une large baie ouverte encadrée par la Pointe du Layet et le Cap Nègre. Elle est donc située entre deux espaces caractéristiques du littoral, chacun s'étendant sur plus d'un kilomètre de littoral des côtés Est et Ouest de la plage. La plage de Cavalière occupe une grande partie du littoral en fond de baie. Ce littoral est largement anthropisé et urbanisé. Deux grands hôtels, des résidences et des établissements de plage sont implantés en bordure immédiate de la plage. La plage est très fréquentée car très accessible : elle est longée par un boulevard urbain. Les activités nautiques y sont très développées et occupent un espace important sur la plage et dans l'eau. L'espace terrestre est également occupé par des concessions de plages et restaurants.

En arrière-plan, un vaste cirque naturel ouvert sur l'anse est perceptible depuis le large. Ce domaine appartenant au Conservatoire du littoral et présent sur les versants Est et Ouest de l'Anse, donne une dimension paysagère supplémentaire au lieu. Cependant, il n'est visible que depuis des points de vue « marins ».

Le site inscrit de la « Pinède de Cavalière » forme un secteur arboré dans le continuum urbain littoral. Les deux autres zones très arborées, la Pointe du Layet, espace naturel sensible, et le Cap Nègre constituent deux points de vue majeurs offrant de vastes panoramas sur la baie, la plage de Cavalière et vers le large.

Le fond urbanisé de la plage rend les bateaux au mouillage sur ce secteur globalement peu perceptibles depuis le large. La grande superficie de la baie permet également d'atténuer une possible impression de saturation vite ressentie dans de plus petits espaces et ceci même dans le cas d'un nombre important de bateaux au mouillage. Le centre de l'Anse connaît une fréquentation moins dense au mouillage que la plage du Layet ou le Cap Nègre.

Au vu de la nature très présente de l'urbanisation de Cavalière et de la proximité immédiate de ses grands hôtels ou résidences avec la plage, les enjeux paysagers sont plutôt faibles, excepté au niveau du site inscrit de la pinède de Cavalière. L'inscription de ce site augmente sensiblement et localement les enjeux paysagers existants.

*Grands hôtels/résidences en bord de plage à l'Ouest de la plage de Cavalière*

*Petites résidences en bord de plage à l'Est de la plage de Cavalière*

*Anse de Cavalière, entre la pointe du Layet et le Cap Nègre*

*Partie Ouest de la plage de Cavalière.*

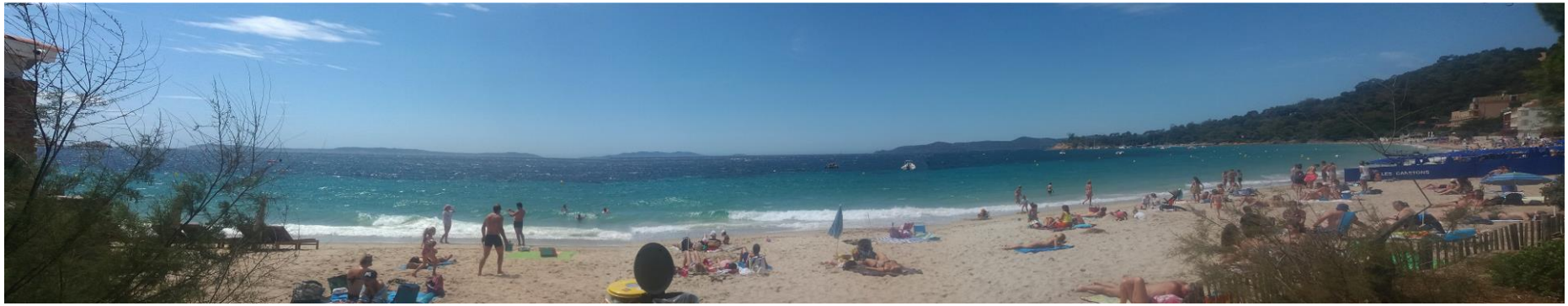

*Perception visuelle des bateaux au mouillage depuis le centre de la plage*

*Partie Est de la plage de Cavalière*

*Perception visuelle des bateaux au mouillage depuis la plage Est*

*Nombreuses activités nautiques sur la plage de Cavalière*

### 1.3.3 Le Cap Nègre, une pointe sauvage peu accessible

Le Cap Nègre constitue un relief très naturel, rocheux et boisé, il est d'ailleurs notifié comme étant un espace caractéristique du littoral. Cette zone, aux accès pratiquement exclusivement privés, est peu urbanisée, elle accueille quelques villas cachées dans la végétation. Beaucoup d'espaces naturels et sauvages sont d'ailleurs visibles à l'arrière-plan d'un littoral sauvage et rocheux. A proximité de la grande plage de Cavalière, la plage du Cap Nègre constitue deux petites criques de sable de petite dimension dans un écrin relativement préservé. L'intérêt paysager du Cap Nègre est fort. La fréquentation terrestre est faible. En revanche, la fréquentation par les bateaux au mouillage peut être importante en été. Le nombre d'annexes sur la plage du Cap Nègre est d'ailleurs important.

Le sentier du littoral du Cap Nègre, non-accessible, offre une vue discontinue sur l'eau. D'autres points de vue surélevés sont très certainement également présents sur le Cap mais ils sont inaccessibles car très majoritairement privés.

La perception des bateaux au mouillage au niveau du Cap Nègre est importante depuis l'extrémité Est de la plage de Cavalière, depuis la plage du Cap Nègre et depuis le large en cas de conjonction de 2 facteurs : nombre important de bateaux et proximité des bateaux avec l'observateur. Cette perception est accrue par le fond naturel et préservé du Cap. Le littoral préservé du Cap Nègre lui confère une qualité paysagère importante.

*Littoral rocheux du Cap Nègre*

*Versant Ouest du Cap Nègre avec le port abri du Traouquet*

*Plage du Cap Nègre*

*Perception de bateau au mouillage sur le plan d'eau du Cap Nègre*

## 1.4 PERCEPTION DE L'ANSE DE CAVALIERE

### 1.4.1 Perception générale de la baie

La perception générale de l'Anse de Cavalière est dominée par 3 séquences paysagères :

- le vaste plan d'eau de la baie, ouvert vers le Sud avec à l'horizon les îles d'Hyères ;
- la frange littorale avec à l'Ouest la pointe et la plage du Layet, au centre la grande plage de Cavalière et à l'Est le littoral rocheux du Cap Nègre ;
- l'arrière-pays dominé par les reliefs naturels et verdoyants.

### 1.4.2 Perception des bateaux en fonction du fond paysager

Les bateaux tranchent de manière plus prononcée dans un environnement naturel que dans un milieu urbain, de par la couleur mais également de par les formes présentes et leur organisation dans l'espace. Les portions de littoral naturel présentent une couleur majoritairement foncé, vert et brun, et des formes plutôt arrondies, alors que les bateaux ont des formes plus anguleuses et des couleurs claires.

Les bateaux au mouillage devant un espace naturel souffrent donc d'une perception qui est en général accrue alors qu'un fond urbain rend les bateaux au mouillage globalement peu perceptibles depuis le large. Ainsi, la perception des bateaux en face des grands hôtels et des résidences de la plage de Cavalière est moindre que celle des bateaux au mouillage à côté du Layet ou du Cap Nègre.

*Faible perception des bateaux au mouillage avec le fond urbain des hôtels de Cavalière*

*Perception des bateaux au mouillage avec le fond naturel et verdoyant du Layet*

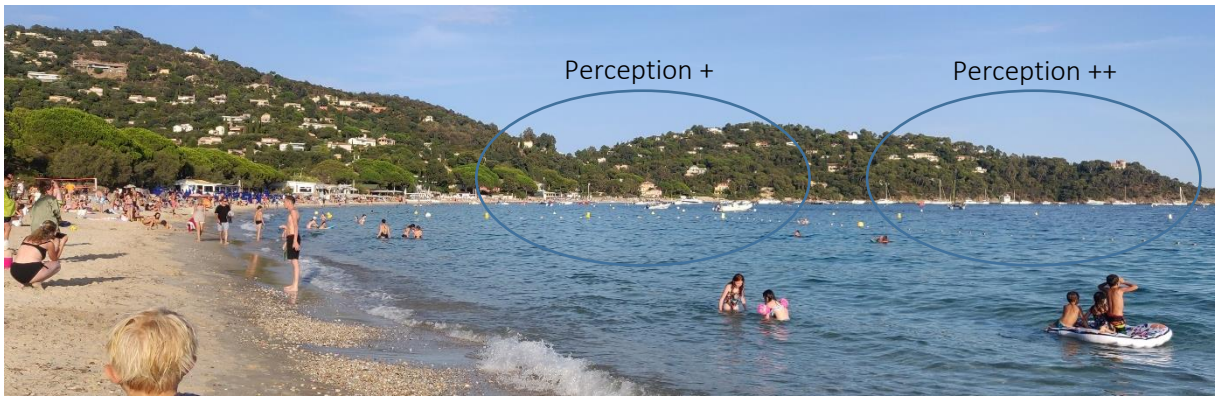


*Gradient de perception des bateaux entre la plage de Cavalière et la pointe du Cap Nègre*

La position du soleil fait également varier la perception des bateaux au mouillage, principalement vers l'une ou l'autre des 2 avancées rocheuses. Le matin, la perception des bateaux à contre-jour vers l'Est et le Cap Nègre est très faible, et inversement le soir il y a une faible perception des bateaux vers l'Ouest et la pointe du Layet.

*Perception des bateaux au mouillage atténuée par la position du soleil*

De nuit, les bateaux au mouillage sont également visibles. En effet, les lumières des cabines quand les plaisanciers sont présents et éveillés, mais également par les feux de mouillage dans le cas de mouillages à l'ancre sont illuminés. Dans le cas d'une ZMEL, seules les lumières des cabines seraient perceptibles, car les feux de mouillage n'auront pas vocation à être allumés.

*Vers le Cap Nègre*

*Vers Le Layet*

*Perception des bateaux au mouillage de nuit*

Ces gradients différents de perception couplés à la forte fréquentation au mouillage indiquent l'impossibilité de laisser les bateaux mouiller où ils le souhaitent et l'importance de la mise en place de ZMEL dont l'implantation sera définie en prenant en compte ces perceptions paysagères.

### 1.4.3 Perception horizontale et cônes de vue

L'œil humain a une perception différente en fonction de l'angle de vue. L'observateur a une perception bien plus fine du paysage situé en face de lui que celui situé en périphérie. L'organisation de l'espace en « baie avec avancées rocheuses tournées vers l'intérieur» limite également la vue sur le large et concentre la majorité des perspectives présentes depuis la terre au niveau du centre de la baie, c'est pourquoi cet espace central devra être exempt de bateaux au mouillage.

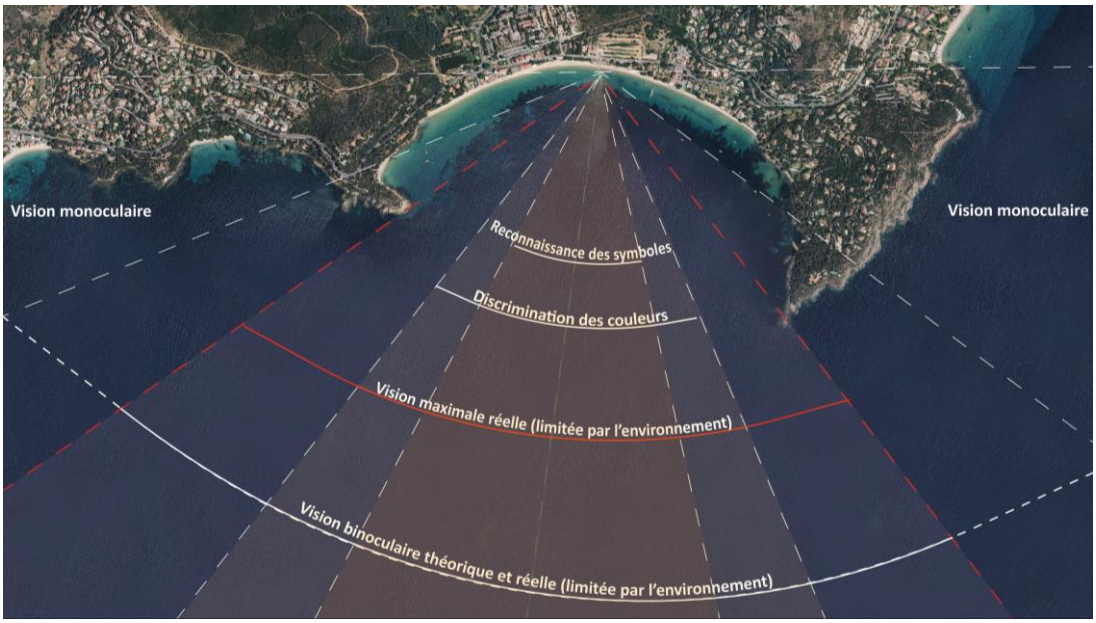


*Figure 4 : Perception de l'œil humain sur le terrain*

### 1.4.4 Emprise visuelle des bateaux au mouillage en fonction de la distance et de la taille de la baie

La perception des bateaux au mouillage est également définie par rapport à leur emprise visuelle dans le champ de vision de l'observateur. Plus les bateaux sont nombreux et proches de l'observateur, plus son champ de vision en sera rempli.

Pour illustrer l'impact visuel que les bateaux peuvent potentiellement engendrer en fonction de leur éloignement par rapport à l'observateur, la formule mathématique de la distance orthoscopique peut être utilisée et ainsi nourrir la réflexion paysagère de préservation de la visibilité depuis la plage vers les pointes sauvages, et donc justifier un recul des bateaux par rapport à la côte, lorsqu'elle est accessible.

Cette formule mathématique permet d'obtenir la hauteur perçue selon le calcul suivant $\frac{D}{X} = \frac{a}{A}$ avec :

- *D = la distance orthoscopique entre l'observateur et l'impression*
- *X = la distance entre l'observateur et l'élément observé au loin*
- *a = la hauteur de l'élément observé sur le support papier (la hauteur perçue)*
- *A = la hauteur réelle de l'élément observé*

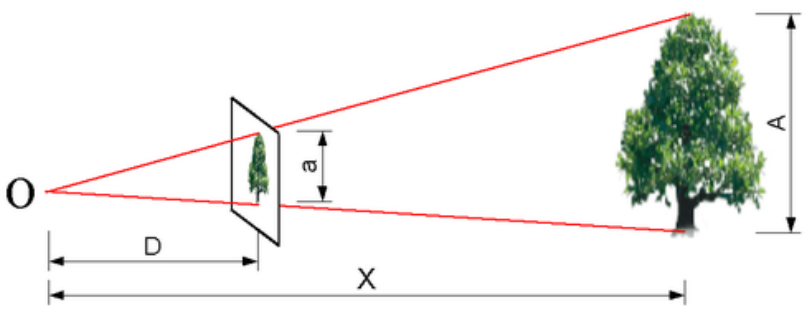

Le tableau ci dessous traduit la perception à taille réelle d'un voilier (14 m de long pour 17,5 m de haut) et d'un bateau à moteur (8 m de long pour 3 m de haut) en fonction du niveau d'éloignement de l'observateur selon une distance orthoscopique de 50 cm et apporte une réelle compréhension de l'impact de l'éloignement des bateaux sur leur perception dans le paysage.

| | D (cm) | X (m) | A longueur (m) | A hauteur (m) | a longueur (cm) | a hauteur (cm) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Voilier (14 m de long 17.5 m de haut) | 50 | 50 | 14 | 17.5 | 14 | 17.5 |
| | 50 | 100 | 14 | 17.5 | 7 | 8.75 |
| | 50 | 250 | 14 | 17.5 | 2.8 | 3.5 |
| | 50 | 500 | 14 | 17.5 | 1.4 | 1.75 |
| | 50 | 1000 | 14 | 17.5 | 0.7 | 0.875 |
| Bateau à moteur (8m de long, 3m de haut) | 50 | 50 | 8 | 3 | 8 | 3 |
| | 50 | 100 | 8 | 3 | 4 | 1.5 |
| | 50 | 250 | 8 | 3 | 1.6 | 0.6 |
| | 50 | 500 | 8 | 3 | 0.8 | 0.3 |
| | 50 | 1000 | 8 | 3 | 0.4 | 0.15 |

Ainsi, un voilier sera perçu d'une hauteur de 17,5 cm s'il se situe à 50 m contre moins de 2 cm pour un éloignement de 500 m. La longueur d'un bateau à moteur sera, quant à elle, perçue comme 8 cm à 50 m et moins de 2 cm à 250 m. La taille des bateaux les plus proches semble donc bien plus importante que celle des bateaux plus éloignés.

*Perception visuelle des bateaux en fonction de leur éloignement par rapport à l'utilisateur*

L'importance de l'emprise visuelle en fonction de l'éloignement des bateaux de l'observateur rend donc judicieux le recul des bateaux des plages de Cavalière, du Cap Nègre et du Layet et du sentier du littoral. Afin de diminuer l'emprise des bateaux dans le paysage, il est préconisé de maintenir :

- une distance minimale de 50 m sur les secteurs possédant des enjeux paysagers importants car offrant des paysages terrestres et marins de qualité, et ceci même lorsqu'ils ne sont pas accessibles par le sentier du littoral, comme une partie du secteur du Cap Nègre et de la pointe du Layet,
- une distance minimale de 50 à 100 m entre les bateaux et la côte lorsqu'elle est accessible,
- une distance d'environ 100 à 200 m en cas de cône de vue depuis les plages.

La superficie de la baie de Cavalière permet d'atténuer une possible impression de saturation et l'importance paysagère des bateaux, vite ressentie dans de plus petits espaces, et ceci même en cas d'un nombre important de bateaux au mouillage. En effet, entre le centre de la plage de Cavalière et les pointes du Layet et du Cap Nègre, il y a plus d'un kilomètre, c'est pourquoi les bateaux à l'opposé de l'observateur dans la baie ne prennent pas une si grande dimension dans le paysage. La taille de la baie diminue donc la possible gêne visuelle ressentie des bateaux au mouillage, sauf lorsque les bateaux sont proches de l'observateur.

### 1.4.5 Perception depuis un point de vue surélevé

L'arrière-pays et notamment la route des crêtes présente un point de vue majestueux sur la baie de Cavalière. La grande échelle du paysage perçu transforme les bateaux au mouillage en petits points blancs regroupés dans un paysage majoritairement bleu allant jusqu'aux Îles d'Hyères. Cette vue montre l'importance de la préservation d'un espace central exempt de bateaux et des interruptions de zones de mouillage. En effet, dans le cas d'une dispersion des bateaux au mouillage sur toute la baie, une impression de saturation pourrait être ressentie.

*Vue de l'Anse de Cavalière depuis la route des crêtes*

## 1.5 SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS

Les enjeux paysagers de l'Anse de Cavalière sont déclinés en 3 classes : fort, moyen et faible. Leur caractérisation repose sur la sensibilité du milieu, la perception ainsi que la présence et le type de protection. Plus un lieu est protégé et sensible et plus la perception des bateaux au mouillage est importante, plus l'enjeu sera fort et inversement. La carte des enjeux paysagers de l'Anse de Cavalière est présentée sur la Figure 5 et détaillée dans le Tableau 2.

*Tableau 2 : Enjeux paysagers de l'Anse de Cavalière*

| Secteur | Description / perception | Enjeux paysager | Points de vue | Site inscrit Espace patrimonial |
|---|---|---|---|---|
| **Le Layet** | Qualité paysagère amoindrie par la proximité des grands hôtels de Cavalière. Forte fréquentation estivale terrestre et au mouillage. Perception importante des nombreux bateaux au mouillage. | **Moyen** | A la pointe du Layet | 1 espace naturel sensible<br>1 espace remarquable du littoral |
| **Plage de Cavalière** | Grande plage urbanisé.<br>Bâtiments les pieds dans le sable.<br>Plage très fréquentée en été. | **Faible** **Moyen** | x | 1 site inscrit |
| **Cap Nègre** | Littoral préservé entraînant une qualité paysagère importante.<br>Forte fréquentation au mouillage en été.<br>Perception importante des bateaux. | **Fort** | A la pointe du Cap Nègre | 1 espace remarquable du littoral |

*Figure 5 : Carte des enjeux paysagers de l'Anse de Cavalière*

# 2. INTEGRATION PAYSAGERE DU PROJET DE ZMEL

## 2.1 PRINCIPE D'INTEGRATION PAYSAGERE

Pour l'état initial, l'élaboration, le dimensionnement, l'installation et le suivi d'une ZMEL petite et grande plaisance, la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages de petites et grandes plaisances, préconise la prise en compte de l'environnement et du paysage en respectant les illustrations suivantes :

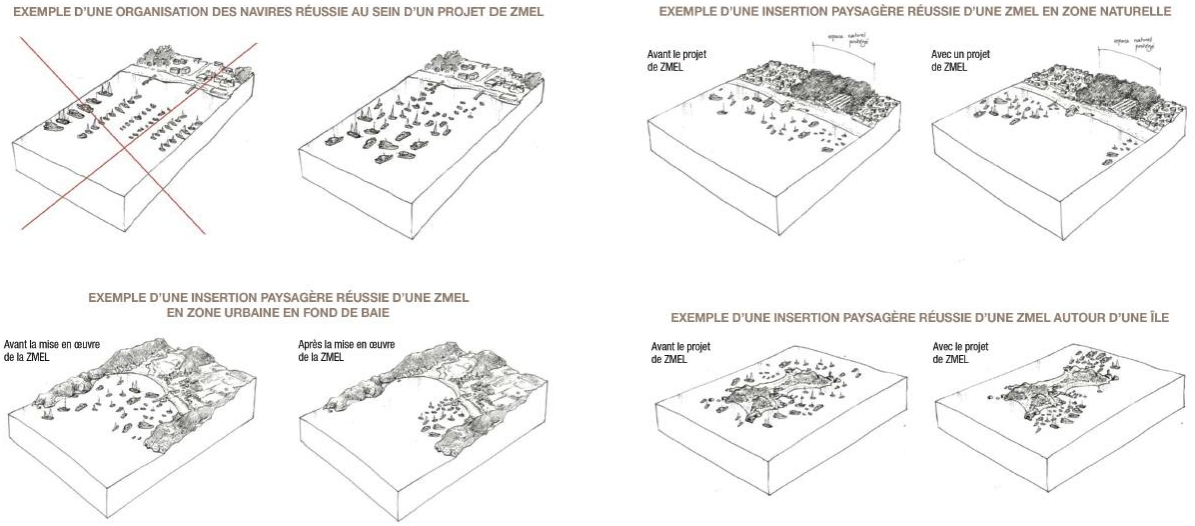


*Exemples d'insertion paysagère d'un projet de ZMEL en fonction des caractéristiques du lieu*

Les ZMEL doivent permettre ainsi de rassembler les bateaux afin de préserver des cônes de vue particuliers et limiter l'emprise visuelle des bateaux au mouillage à certains espaces. Il s'agit par exemple de rassembler les bateaux d'un côté ou des deux côtés des avancées rocheuses afin de dégager le fond de baie, ou bien de dégager un cône de vue au niveau d'un espace d'intérêt particulier, ou encore de rassembler à certains endroits autour d'une île les bateaux afin de limiter leur diffusion dans le paysage.

L'ensemble de ces ZMEL devront favoriser une organisation semblant désorganisée de leurs bateaux au mouillage afin de ne pas donner l'impression d'un « parking à bateaux ».

L'intégration des bateaux de grande plaisance, c'est-à-dire les bateaux de plus de 24 m, excepté des bateaux de croisières doit être traitée de manière spécifique.

## 2.2 PRECONISATIONS POUR LA ZMEL DE CAVALIERE

Les principales préconisations d'intégration paysagère sont les suivantes :

- Le nombre de bateaux au mouillage dans l'Anse de Cavalière se verra limiter à une centaine au maximum, afin de limiter leur présence dans le paysage et ainsi de ne pas transformer l'identité paysagère du lieu.

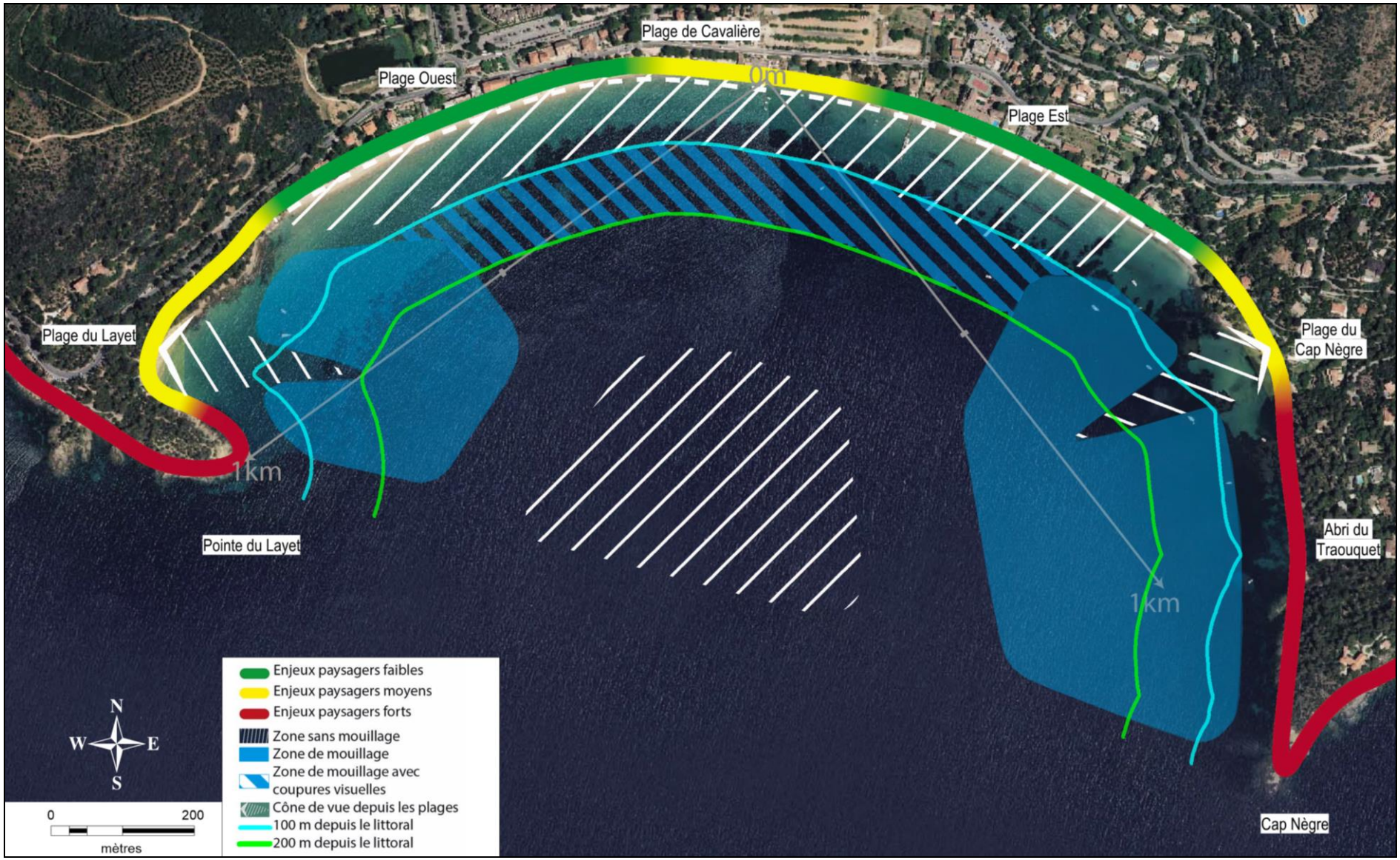


*Figure 6 : Préconisations pour l'intégration paysagère du projet de ZMEL*

- La zone centrale de l'Anse de Cavalière lieu de convergence de l'ensemble des vues de la baie, doit ainsi être impérativement préservée des mouillages pour maintenir une large ouverture visuelle vers l'horizon maritime.
- Les bateaux au mouillage seront éloignés d'environ une centaine de mètres du littoral de la plage de Cavalière et des pointes rocheuses afin de diminuer leur impact visuel individuel et de préserver les vues depuis du sentier du littoral.
- L'organisation spécifique des mouillages vise à prévoir une faible densité des bateaux au mouillage, à implanter les petites unités près du littoral et les grandes unités vers le large afin de minimiser leur impact visuel individuel de manière plus importante.
- Les mouillages seront organisés en plusieurs poche de navires séparés par des coupures afin d'éviter une présence en continu sur l'ensemble du littoral. Cette organisation permet de ménager des cônes de vue vers le large. En effet, les zones maintenues sans mouillage forment des coupures visuelles, évitent la fermeture du champ visuel sur l'horizon marin et la formation d'un « mur de bateaux », et dégagent la visibilité sur la Pointe du Cap Nègre.
- Au droit des plages et des criques, des cônes de vue vers le large seront préservés des mouillages. Devant la plage du Cap Nègre, les bouées ont été positionnées de manière à laisser un cône de vue dégagé. Pour la plage du Layet, la zone de mouillage libre sans bouée permettra une vue très souvent complètement dégagée, sauf les jours de pics de forte fréquentation.

## 2.3 PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LE PROJET

Le projet de ZMEL de l'Anse de Cavalière a fait l'objet d'une étude afin de prendre en compte les enjeux et la dimension paysagère des espaces littoraux remarquables de la Pointe du Layet, de la Pinède de Cavalière et du Cap Nègre dans la conception de la ZMEL.

L'implantation et organisation de la future ZMEL prennent en compte les enjeux paysagers, mais également les aspects techniques, écologiques, environnementaux et les activités existantes. En ce sens, des compromis ont été effectués par rapport aux préconisations et des ajustements ont été menés afin de minimiser les différents impacts du projet. Le projet de ZMEL reporté sur le plan des préconisations paysagère est présenté sur la Figure 7.

## 2.4 PERCEPTION DU PROJET DE ZMEL

Afin d'évaluer l'impact du projet de ZMEL de l'Anse de Cavalière, les différents cas de figure d'occupation des zones de mouillage ont été modélisés en 3D et simulés depuis plusieurs points de vue représentatifs des principaux enjeux de perception, comprenant les perspectives depuis (Figure 8) :

- la plage du Layet,
- la plage de Cavalière,
- le littoral du Cap Nègre.

Les planches des pages suivantes présentent l'évolution entre l'état actuel et trois situations d'exploitation de la ZMEL, en absence de bateaux au mouillage en hiver, avec un taux moyen d'exploitation et une occupation maximale des bouées et de la zone de mouillage libre.

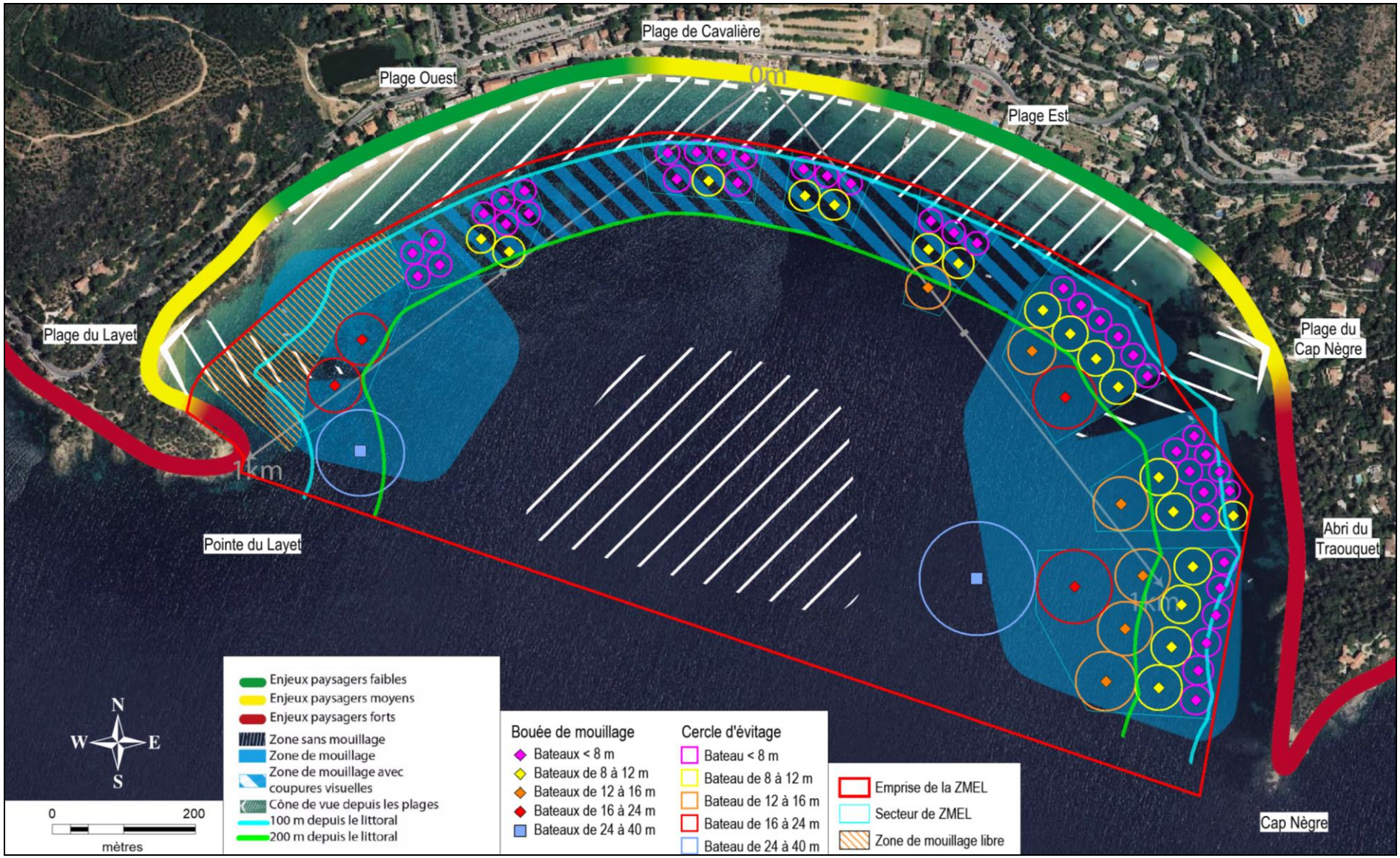


*Figure 7 : Implantation du projet de ZMEL vis-à-vis des préconisations paysagères*

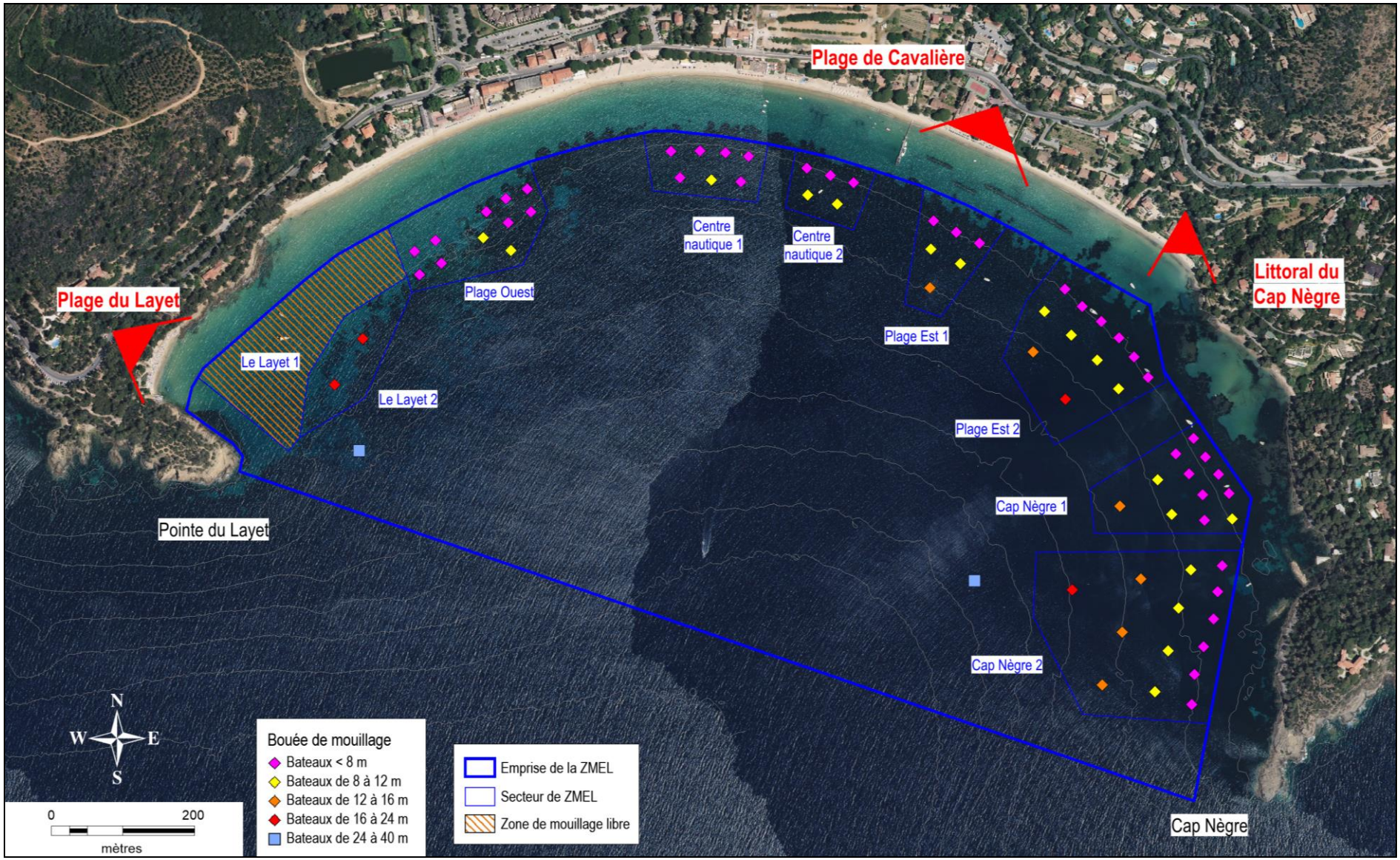


*Figure 8 : Localisation des points de vue de perception du projet*

Vue depuis la plage du Layet

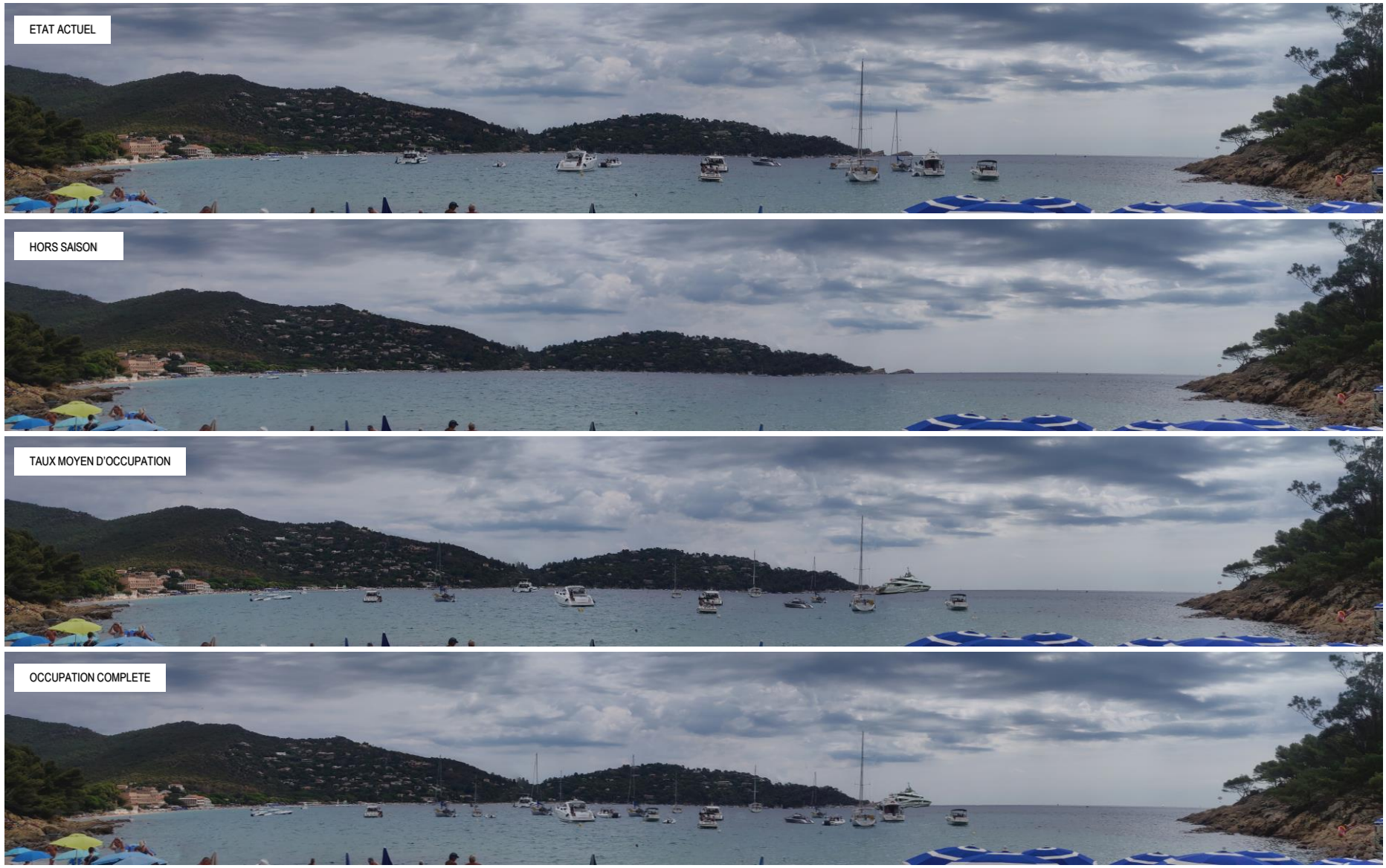

Vue depuis la plage de Cavalière

ETAT ACTUEL

HORS SAISON

TAUX MOYEN D'OCCUPATION

OCCUPATION COMPLETE
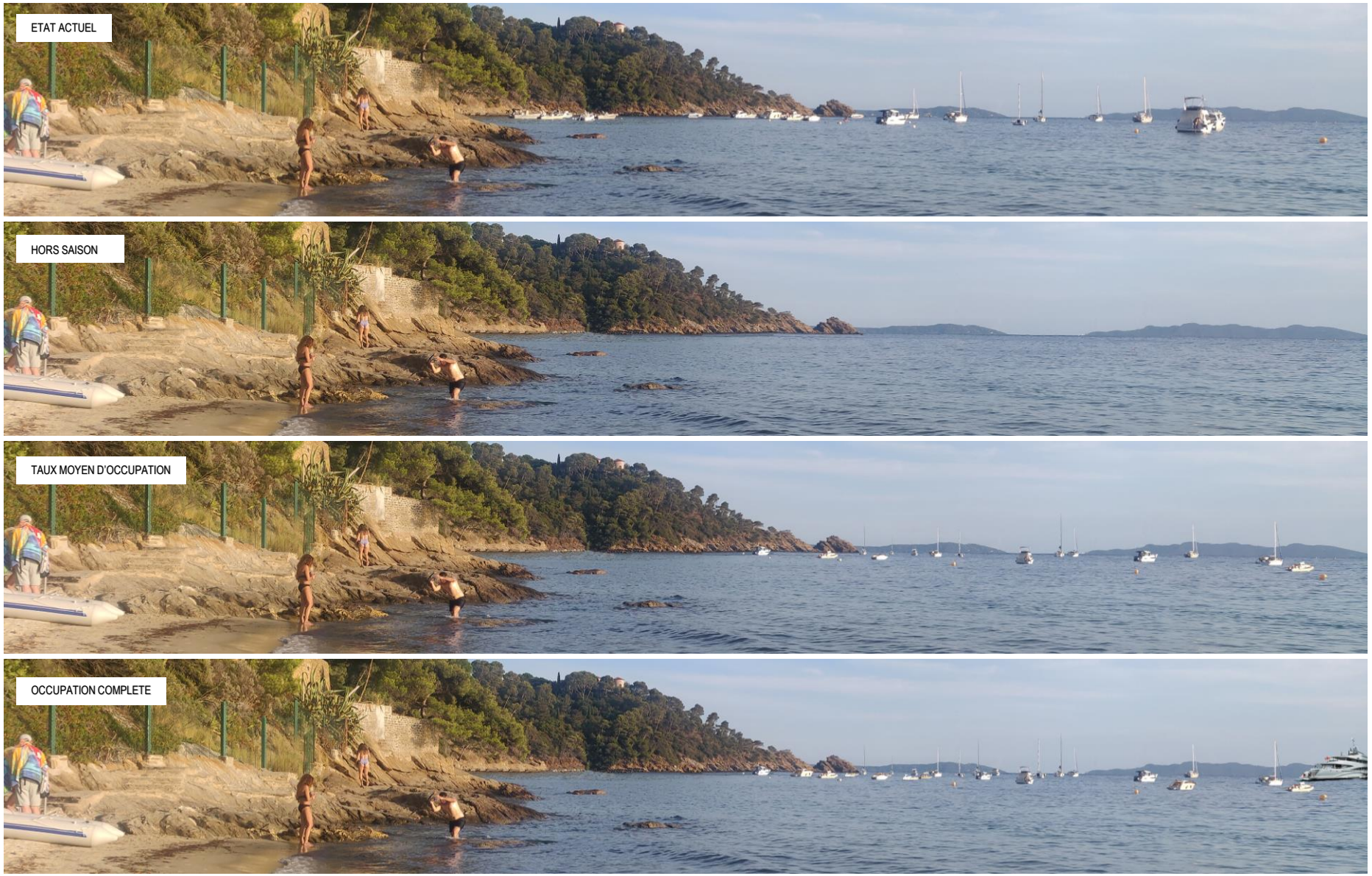
Vue depuis le littoral du Cap Nègre